

Michellod Savio, Dorthe Sébastien

SITel, quelles conséquences à la suite de la perte de certains mandats ?

Cosignataires: 0 Réception au SGC: 25.06.24 Transmission au CE: 25.06.24

Dépôt

Dans une réponse à la question parlementaire "2020-CE-10", le Conseil d'Etat mentionnait l'importance d'anticiper les changements technologiques à venir et leurs impacts sur les métiers informatiques ainsi que sur les changements au sein de l'Administration cantonale. Cette approche vise à adapter l'organisation et les métiers du SITel en conséquence. En parallèle, l'externalisation des services informatiques et télécoms par certains établissements de droit public (ECAB, HFR) pourrait théoriquement réduire le volume de travail à traiter par le SITel, permettant ainsi à ce service de se concentrer sur des missions plus spécifiques et stratégiques, tout en évitant une externalisation excessive des services informatiques de l'administration qui pourrait nuire à la maîtrise technologique interne de l'administration.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il effectué une évaluation récente de l'impact de l'externalisation des services informatiques et télécoms sur le fonctionnement et l'efficacité du SITel ?
- 2. Avec la réduction théorique du volume de travail due à la perte des mandats de l'ECAB et de l'HFR, quelles mesures spécifiques ont été mises en place ou sont envisagées pour optimiser les ressources et les compétences internes du SITel afin de le rendre plus efficace
- 3. Quelles sont les actions concrètes prises par le SITel pour anticiper les changements technologiques à venir et adapter les métiers et l'organisation en conséquence, comme évoqué dans la réponse à la question "2020-CE-10" ?
- 4. Existe-t-il une stratégie visant à définir les limites de l'externalisation des services informatiques pour garantir que l'Administration cantonale conserve une maîtrise suffisante de ses compétences technologiques et évite une dépendance excessive aux prestataires externes ?